

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 363

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, M. Bourgeaux, M. Bazin, Mme Anthoine, M. Bony et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'absence de précision quant aux contenus des informations personnelles qui pourraient être transmises aux services préfectoraux afin qu'ils vérifient et contrôlent les placements en quarantaine et à l'isolement ne nous permet pas d'approuver ces dispositions. Il en va du respect de la vie privée de nos concitoyens.